

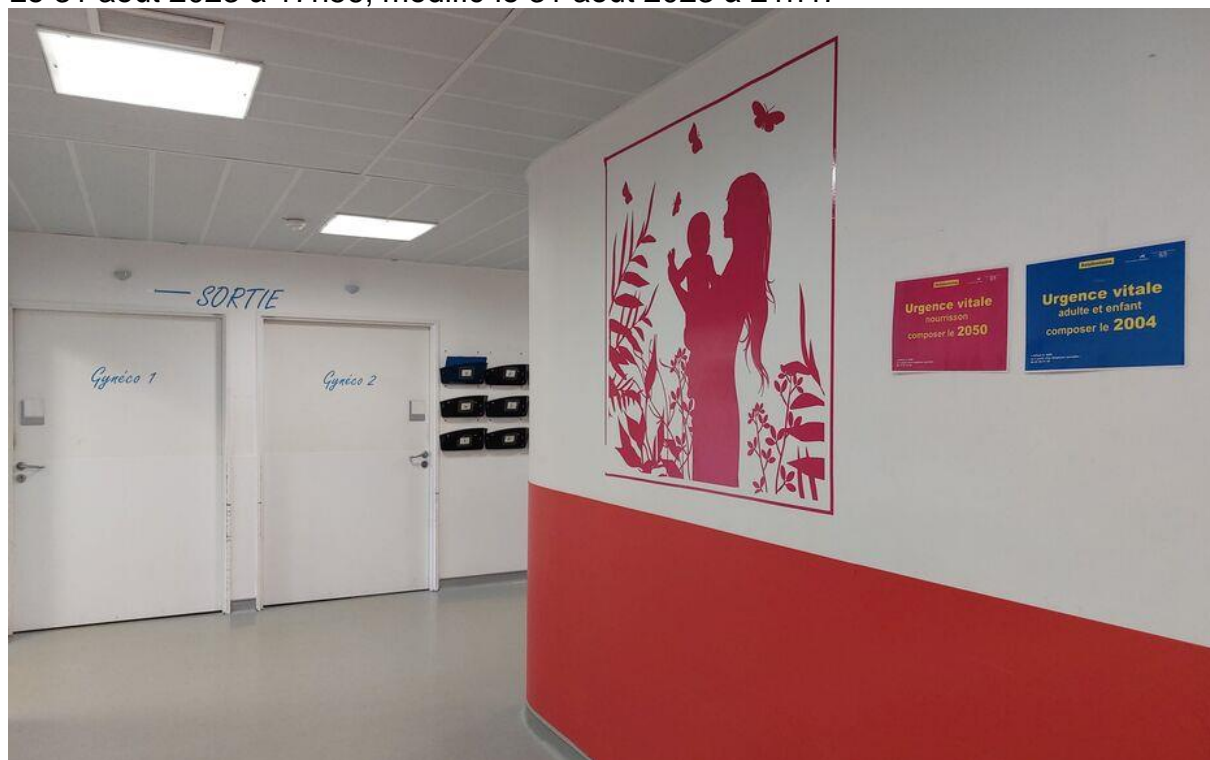
Société, Santé

GPA : pourquoi les couples de Français privilégient les mères porteuses aux États-Unis et au Canada

En France, les couples en quête d'une mère porteuse se tournent plutôt vers l'Amérique du Nord pour s'engager dans un processus de gestation pour autrui. Si les pratiques y coûtent très cher, elles sont juridiquement plus encadrées qu'ailleurs.

Par [Lucas Sarafian](#)

Le 31 août 2023 à 17h56, modifié le 31 août 2023 à 21h47



Les coûts d'une GPA (gestation pour autrui) en Amérique du Nord sont conséquents en raison des frais médicaux et d'avocats très élevés. Ils peuvent atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros (Illustration). LP/Elsa Marnette

La GPA (gestation pour autrui) n'est pas légale en France. Chaque année, des couples ou des célibataires en quête de parentalité et dans l'impossibilité de procréer se tournent donc vers l'étranger, comme l'a reconnu mercredi dans une interview accordée à [L'Obs](#) l'actuel ministre des Transports. Clément Beaune [se dit d'ailleurs favorable, « à l'avenir », à une légalisation de cette pratique](#) et observe que tous les parents ne peuvent pas y avoir accès. « Seulement ceux qui ont les moyens de se rendre à l'étranger : au Canada, aux États-Unis... », développe-t-il.

En effet, la plupart des provinces canadiennes et des États américains ont légalisé la GPA. Ces deux pays sont ainsi devenus des destinations privilégiées pour les Français qui veulent s'engager dans un tel processus. Selon Dominique Mennesson, co-président de l'association Clara (comité de soutien pour la légalisation de la GPA et l'aide à la reproduction assistée), « sur la centaine de naissances que nous avons chaque année dans les familles de l'association, 99 % proviennent des USA et du Canada ». « Les lois françaises sont en retard par rapport aux pratiques dans le monde », observe auprès du Parisien Héloïse Kawaishi, avocate en droit de la famille au sein du cabinet Pacislexis.

« Destination historique »

Les statistiques ne sont pas connues. Seules les estimations des spécialistes du sujet peuvent donner un aperçu de ce fonctionnement. Selon Sylvie Mennesson, de l'association Clara, ils seraient entre 200 et 300 couples par an à se rendre « à l'étranger ». Peut-être le double, à en croire Fabien Joly, avocat et président de l'association des familles homoparentales. « Ça reste marginal bien entendu, mais ce n'est pas rien, constate-t-il. En tant qu'avocat, j'ai

au moins un contact par jour d'une personne qui commence son projet ou dont l'enfant vient de naître. Ça concerne toutes les couches de la société, des pères ou mères célibataires, des couples homosexuels et hétérosexuels. » En clair, même si la loi ne permet pas cette pratique médicale, la demande existe.

Pour Émilie Duret, avocate au sein du cabinet Alterlink, qui compte de nombreux clients ayant recours à des GPA à l'étranger, « l'Amérique du Nord est une destination un peu historique. La GPA au Canada et aux États-Unis se pratique depuis de nombreuses années ». Pour autant, selon elle, ce n'est pas un phénomène « massif ». « Ce n'est pas la même façon de penser. En Amérique du Nord, on considère qu'à partir du moment où la science permet la GPA, les questions éthiques n'entrent pas en compte », développe l'avocate Héloïse Kawaishi.

« Systèmes médicaux à la pointe »

Les conditions offertes aux mères porteuses entrent aussi en compte. « Ce sont des systèmes médicaux à la pointe et un système juridique extrêmement protecteur de toutes les parties. Il n'y a pas de marchandisation du corps, contrairement à ce qu'on peut souvent entendre », répond Fabien Joly.

L'obstacle principal demeure le coût d'une GPA, très conséquent : jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros pour une grossesse. Et particulièrement sur ce continent où les frais médicaux et d'avocats sont très élevés. « Il faut pouvoir supporter ces frais, estime l'avocate Émilie Duret. Ce qui conduit de nombreux couples à se diriger vers d'autres pays qui permettent d'avoir recours à une GPA sur leur territoire. »

Certains pays d'Europe comme la Grèce, le Portugal ou l'Ukraine, avant que la guerre ne s'y invite, l'Inde ou des pays d'Amérique latine dont le Mexique, la Colombie ou l'Argentine, sont aussi choisis par les Français. Avec des inquiétudes : « Les gens payeront moins cher, mais la sécurité est épouvantable », affirme Laurence Mayer, avocate en droit de la famille.